



Membres FoodShare :

vous pouvez bénéficier de plus d'avantages FoodShare si vous avez des dépenses médicales que vous payez vous mêmes.

(FoodShare Members: You may be able to get more FoodShare benefits if you have medical expenses that you pay out of your own pocket.)

- Bénéficiez-vous des aides FoodShare ?
- Êtes-vous âgés de plus de 60 ans, aveugle ou handicapé ?
- Avez-vous des dépenses médicales que vous payez de votre poche ?

Si vous répondez "oui" à ces trois questions, vous pouvez bénéficier de plus d'aides FoodShare.

C'est parce que vous pouvez avoir des crédits sur certains montants sur certaines dépenses médicales.

C'est ce qu'on appelle une déduction pour frais médicaux.

Ces dépenses médicales peuvent inclure :



des médicaments
prescrits sur
ordonnance



des médicaments
sans ordonnance



des primes
d'assurances



des lunettes de
vue et lentilles
de contact

Plus d'informations :

pour découvrir comment obtenir plus d'aides FoodShare grâce à vos dépenses médicales, contactez votre agence locale par téléphone, courrier, fax ou en personne. **Vous trouverez votre agence locale en visitant dhs.wi.gov/forwardhealth/imagency/index.htm.**

Pour plus d'informations concernant le fonctionnement des déductions de frais médicaux, consultez le guide complet à l'adresse : www.dhs.wisconsin.gov/publications/p03315b.pdf.

Vous ne recevez pas encore d'aides FoodShare ? Voici les quatre méthodes pour en faire la demande :

En ligne. Déposez votre dossier sur le site ACCESS à l'adresse access.wi.gov.

Par téléphone. Pour déposer votre dossier par téléphone, veuillez appeler votre agence locale.

Par courrier ou fax. Pour déposer votre dossier par courrier ou fax, envoyez le dossier complété à votre agence locale.

En personne. Pour déposer votre dossier en personne, rendez-vous dans votre agence locale. Il se peut que vous deviez prendre rendez-vous.

Ce projet a été financé en partie par des fonds fédéraux du U.S. Department of Agriculture (ministère américain de l'agriculture). Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement les opinions ou politiques du U.S. Department of Agriculture (ministère américain de l'agriculture), et la mention de noms commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du ministère américain de l'agriculture.